A.I.S.B. - ACTION-ISOLATION-SYSTEMES BARDAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 22 rue Jean-Baptiste Charcot
Parc d'activités les Judices Nord
85300 CHALLANS
503 909 020 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUILLET 2026 RECTIFCATIF DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 19 JANVIER 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2025 s'élevant à 225 439,48 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	225 439,48 euros
Un prélèvement sur les réserves sur le compte **« autres réserves »**	194 560,52 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 420 000,00 euros

En totalité à titre de dividende à l'Associée Unique Soit environ 552,63 euros par part sociale	420 000,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Associé Unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2026, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,40%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158)
31/07/2024	199 880,00 €	199 880,00 €	0,00 €
31/07/2023	199 880,00 €	199 880,00 €	0,00 €
31/07/2022	199 880,00 €	199 880,00 €	0,00 €

Signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé

Certifié conforme
La Gérance

Signé par Frédéric FORT
Le 23 oct. 2026

Signed with Universign doc_ow1 tx_dPxZ00Ogvd1Z

Signé par Bénédicte COUDRIN
Le 25 oct. 2026

Signed with Universign doc_ow1 tx_dPxZ00Ogvd1Z

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.S.B.ACTION ISOLATION SYSTEMES BARDAGE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 22 rue Jean Baptiste Charcot 85300 CHALLANS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 3 9 0 9 0 2 0 0 0 0 3 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/07/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 375	AG	7 375	
		Fonds commercial (1)	AH	94 044	AI		94 044
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	58 661	AS	54 491	4 169
		Autres immobilisations corporelles	AT	217 901	AU	180 262	37 638
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	15	BE		15
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	377 996	BK	242 129	135 866
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	94 704	BM		94 704
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	200 431	BY		200 431
		Autres créances (3)	BZ	44 246	CA		44 246
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	634 256	CG		634 256
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 714	CI		2 714
		TOTAL (III)	CJ	976 352	CK		976 352
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 354 348	1A	242 129	1 112 219

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.S.B.ACTION ISOLATION SYSTEMES BARDAGE

Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 600)	DA	7 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	760
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	434 957
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	225 439
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	668 756
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 519
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	166 823
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	192 867
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 251
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	443 462
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 112 219

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	276 639
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.I.S.B.ACTION ISOLATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2025, dont le total est de 1 112 219 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 225 439 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2024 au 31/07/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/10/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 7 ans
* Matériel de transport : 2 à 4 ans
* Matériel de bureau : 3 à 4 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	94 044			94 044
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 375			7 375
Immobilisations incorporelles	**101 419**			**101 419**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	58 941		280	58 661
- Installations générales, agencements aménagements divers	54 145			54 145
- Matériel de transport	141 631			141 631
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 892	1 233		22 125
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**275 610**	**1 233**	**280**	**276 562**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	200		200	
Immobilisations financières	**215**		**200**	**15**
ACTIF IMMOBILISE	**377 244**	**1 233**	**480**	**377 996**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 233		1 233
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**1 233**		**1 233**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		280	200	480
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**280**	**200**	**480**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/07/2025
Éléments achetés	94 044
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**94 044**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 375			7 375
Immobilisations incorporelles	**7 375**			**7 375**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 828	1 944	280	54 492
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 231	4 779		33 009
- Matériel de transport	115 312	15 030		130 342
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 821	2 091		16 911
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**211 191**	**23 843**	**280**	**234 754**
ACTIF IMMOBILISE	**218 566**	**23 843**	**280**	**242 129**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 247 392 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	200 432	200 432	
Autres	44 246	44 246	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 714	2 714	
Total	**247 392**	**247 392**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	3 834
Intérêts courus à recevoir	5 145
Total	**8 978**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 600,00 Euros décomposé en 760 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 276 639 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 868	192 868		
Dettes fiscales et sociales	68 252	68 252		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	15 520	15 520		
Produits constatés d'avance				
Total	**276 639**	**276 639**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 717			
(**) Dont envers les associés	15 520			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 15 520 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenu	1 149
Etat Charges à payer	3 508
Total	**4 657**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	2 714		
Total	**2 714**		